



Cécile BAZIN – Marie DUROS
Jacques MALET

24^{ème} édition – Novembre 2019

L'essentiel

Cette 24^{ème} édition annuelle s'appuie sur des sources officielles pour suivre l'évolution de la générosité des Français :

- L'étude détaillée des déclarations des 20 000 donateurs assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en 2018, et de celles des 52 000 donateurs assujettis à l'ISF en 2017. Elle est réalisée à partir des données transmises par la Direction générale des Finances publiques^[1].
- A partir de cette même source, l'analyse de plus de 5 millions de foyers fiscaux ayant déclaré des dons aux associations en même temps que leurs revenus, en mai-juin 2019.
- L'observation des montants collectés par 83 associations et fondations représentant 1,32 milliard d'euros. Elle se réfère aux Comptes d'emploi des ressources, publiés au Journal officiel et permet de dresser la liste des 60 organisations les plus importantes, dont les cinq premières restent l'AFM-Téléthon, les Restos du cœur, la Croix-Rouge française, Médecins Sans Frontières et le Secours Catholique.

Ces deux dernières approches se renforcent mutuellement, pour donner une particulière robustesse aux constats qui peuvent ainsi être dressés : les montants des dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu se sont repliés de 1,8%, lorsque notre suivi de la collecte des associations affiche une baisse arrondie à 2%.

Ce résultat est finalement une bonne surprise, tant les conditions étaient défavorables en 2018 : craintes au regard du prélèvement à la source, violents troubles sociaux hebdomadaires en fin d'année, mesures imposées aux collecteurs par le RGPD... Cela a engendré une nouvelle baisse du nombre de donateurs (- 4%), mais compensée par un don moyen en nouvelle hausse de 2%, avec le franchissement symbolique du seuil de 500 euros annuels.

Compte tenu de l'augmentation de 6% de la proportion des foyers imposables, en 2018, ce que nous appelons la densité des donateurs a faibli de 23% à 21%. Pour la plus haute tranche de revenus, supérieurs à 78 000 euros, cette proportion des donateurs imposables se situe au-dessus de 42%, pour un don moyen supérieur à 1 200 euros annuels.

Par ailleurs, même s'ils ne représentent qu'une assez faible part du groupe des donateurs et des montants déclarés, les jeunes de moins de 30 ans affichent toujours « *un effort de don* », au regard de leurs revenus (2,3%), tout proche de celui des plus de 70 ans (2,4%).

Le passage de l'ISF à l'IFI a produit des effets attendus, avec un nombre de donateurs et des montants en forte baisse de plus de la moitié, mais avec une belle générosité de la part des donateurs, qui représentent 15% des assujettis en 2018, contre 14% pour l'ISF en 2017, et affichent un don moyen en hausse de 8%, à 5 630 euros.

Au plan territorial, les deux départements d'Alsace, la ville de Paris, le département du Doubs, celui des Hauts-de-Seine et du Rhône occupent les six premières places, au regard de la proportion de donateurs qu'ils affichent par rapport au nombre de foyers fiscaux imposables. Pour ce repère, c'est la région Bretagne qui arrive en tête, devant Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Est. Un deuxième critère, relatif au don moyen, permet de distinguer l'Île-de-France, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, dans cet ordre.

Cette étude paraît chaque année à la même période, au moment fort des campagnes de collecte, Banques alimentaires et Téléthon pour citer les plus médiatiques, et au moment où les dons sont les plus nombreux. Elle donne des repères utiles aux observateurs et aux journalistes, et permet aux professionnels de la collecte de prendre de la hauteur par rapport à leurs propres constats et aux témoignages qui les entourent.

^[1] Nos sincères remerciements à Sandra ABRIC, Pascal BUGNOT, Damien EUZENAT et Christophe DESPONS pour leur gentillesse et leur disponibilité dans une période tendue, et pour gérer au mieux, dans des conditions sécurisées, des changements de modalités très significatifs (prélèvement à la source, passage de l'ISF à l'IFI...).

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| I – LES DONS DECLARES AU TITRE DE L’IMPOT SUR LE REVENU | 4 |
| 1 – Pour mémoire..... | 4 |
| 2 – La période récente..... | 5 |
| A - L'érosion continue du nombre de foyers fiscaux déclarant un don..... | 5 |
| B – Une heureuse surprise | 6 |
| C - Un don moyen en constante progression..... | 6 |
| D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables..... | 7 |
| 3 – Focus sur les foyers fiscaux imposés | 8 |
| 4 – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes | 9 |
| II – L’ATLAS DE LA GENEROSITE EN FRANCE..... | 12 |
| 1 – La générosité en région | 12 |
| A – Estimation des montants donnés en 2018..... | 12 |
| B – Deux précieux indicateurs en région | 13 |
| 2 – La générosité en département | 14 |
| III – DE L’ISF A L’IFI : UN PASSAGE DELICAT... .. | 16 |
| 1 – D'inévitables incidences sur les dons | 16 |
| 2 – Une densité des donateurs à la hausse | 18 |
| 3 - Répartition des dons et des donateurs | 18 |
| 4 – Un don moyen à la hausse..... | 19 |
| 5 – Approche territoriale | 20 |
| 6 - L'ensemble des dons déclarés..... | 21 |
| 7 - Estimation de la collecte 2018 | 21 |
| IV – L’OBSERVATION DE LA COLLECTE | 23 |
| 1 - Les évolutions 2017-2018..... | 23 |
| A – Suivi des associations | 23 |
| B – Suivi des fondations..... | 24 |
| 2 - Les 60 collectes plus importantes en France, auprès des particuliers | 25 |

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels (Journal officiel, ACOSS-URSSAF, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

I – Les dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu

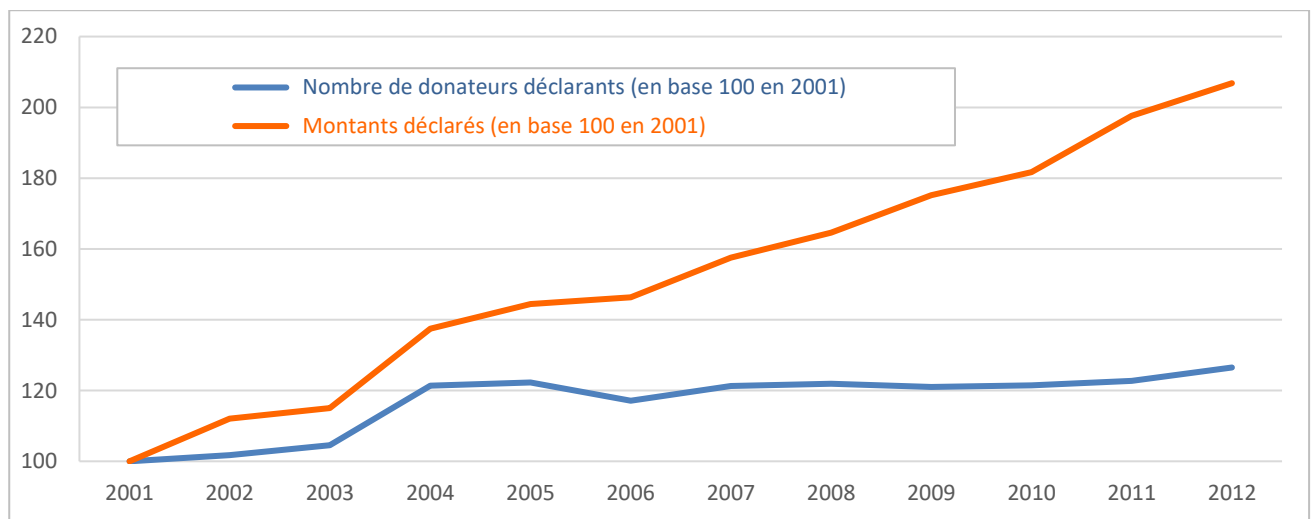
Source et méthodologie : Ce chapitre s'appuie sur les chiffres transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), concernant les déclarations de dons effectuées par les Français dans le cadre de l'impôt sur le revenu. En effet, des versements sous forme de dons ou de cotisations à certains organismes d'intérêt général peuvent donner lieu à une réduction d'impôt sur le revenu. Les différentes études permettent d'estimer que plus de 70% des dons par chèques, virements ou Internet, font l'objet d'une telle déclaration. Ce suivi s'appuie sur la totalité des données déclarées au printemps de la même année, par un peu plus de cinq millions de foyers fiscaux. Leur analyse et leur suivi, depuis plus de vingt ans, constituent une source précieuse pour estimer l'évolution de la générosité en France.

Cette approche concertée passe par une soigneuse vérification des données, au plus fin des déclarations, c'est-à-dire par département ou en infra-départemental pour les plus importants, et selon les différentes rubriques du formulaire 2042. Cette vigilance s'organise à partir des données suivies d'une année sur l'autre, ainsi que sur l'évolution du don moyen, indice précieux de ce point de vue. Par exemple, même si cela est assez rare, certains contribuables de bonne foi ont pu s'assoupir sur le zéro de leur clavier, ce qui peut entraîner une différence assez significative au regard de la réalité. Cette vigilance a été utile, cette année encore, grâce à la confiance qui règne dans le cadre de notre partenariat avec les services de Bercy.

1 – Pour mémoire...

Nous avons jugé utile, notamment à l'intention des observateurs attentifs, de présenter désormais un historique des dons déclarés en deux parties. La première couvre la période 2001-2012, au cours de laquelle les dons aux partis politiques n'étaient pas encore distingués dans une case spécifique de la déclaration de revenus. Pour simplifier la présentation, l'évolution correspondant au nombre de donateurs et au montant des dons est présentée en base 100 en 2001.

Graphique 1 : Evolution du nombre de donateurs et des montants déclarés de 2001 à 2012



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Entre 2001 et 2004, les deux courbes vont dans le même sens positif : le nombre de donateurs a augmenté de 20% environ, et les montants des dons déclarés de 40% environ. L'année 2005 a marqué un arrêt de la progression du nombre de donateurs, pendant que les montants ont sensiblement augmenté jusqu'en 2012.

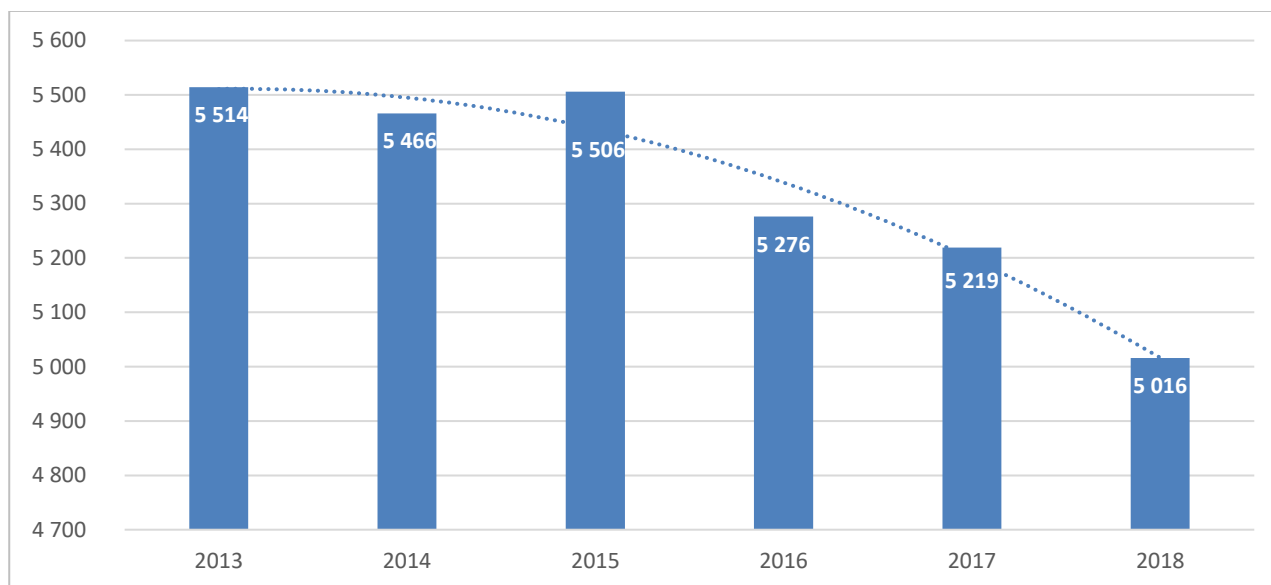
2 – La période récente

L'individualisation des dons aux partis politiques étant intervenue au titre de l'année 2013¹, le graphique ci-dessous porte sur les seuls dons aux associations, désormais repérés d'une manière très précise. Il s'appuie sur des données homogènes relatives à la période 2013-2018.

A - L'érosion continue du nombre de foyers fiscaux déclarant un don

A la suite de la stagnation enregistrée entre 2004 et 2012, présentée dans le graphique précédent, on assiste à une véritable érosion, comme le montre le graphique suivant, portant sur l'ensemble des foyers fiscaux, qu'ils soient imposés ou non imposés.

Graphique 2 : Nombre de foyers fiscaux déclarant au moins un don (en milliers) de 2013 à 2018



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Notons d'abord que le nombre des foyers déclarant au moins un don est calculé strictement, pour éviter les doublons des foyers qui déclarent des dons dans les deux catégories fiscales prévues : dons aux personnes en difficulté (17%), autres dons (68%) et cumul de dons selon ces deux dispositifs (15%). Ce nombre dépassant cinq millions de foyers est très révélateur de la générosité en France et permet des observations très fines.

La forte baisse, observée en 2016 (- 4,2%), s'est prolongée en 2017 (- 1,1%) et se confirme pour l'année 2018 (- 3,9%). Ce qui pouvait s'expliquer, relativement, à l'automne 2016, lors de la campagne présidentielle qui peut distraire l'attention de certains donateurs, est resté une question pour l'année 2017.

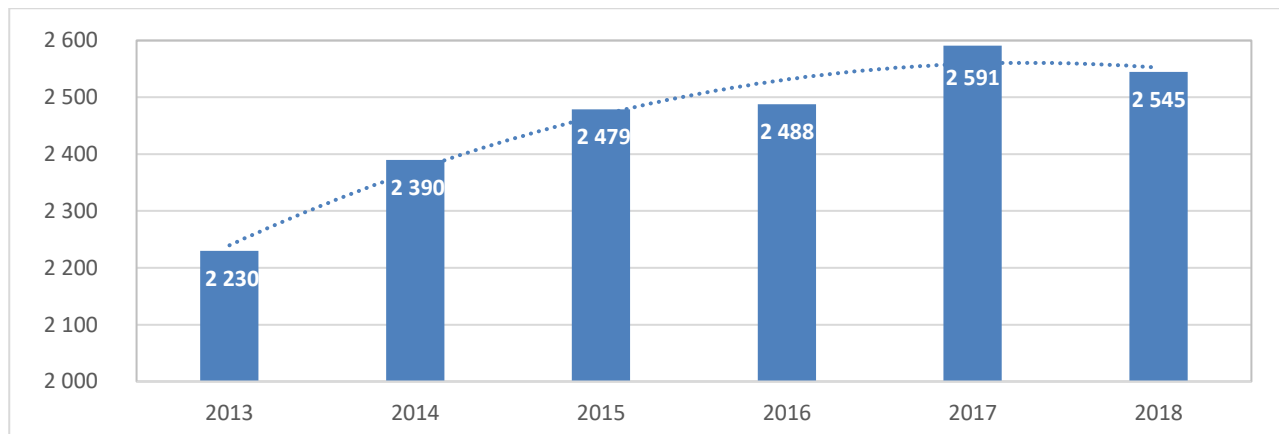
Pour l'année 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source et les incertitudes qu'il a pu provoquer, ajoutées aux désordres hebdomadaires de l'automne 2018, suffisent largement à expliquer ce nouveau repli. En tous cas, force est de constater que l'on assiste à un mouvement que souligne la courbe de tendance tracée dans le graphique.

¹ Le bilan de ces dons figure plus loin dans cette publication.

B – Une heureuse surprise

Après la stagnation observée au titre de l'année 2016, peut-être liée au contexte politique du moment, l'évolution positive, constatée au cours des trois années antérieures, s'est prolongée en 2017. Pour l'année 2018, les mêmes causes citées précédemment pour le nombre de donateurs ont produit les mêmes effets sur le montant des dons déclarés. Toutefois, la baisse constatée peut être jugée contenue au regard des craintes largement et légitimement exprimées par les associations, dès la fin 2017.

Graphique 3 : Montant annuel des dons déclarés (en millions d'euros) de 2013 à 2018



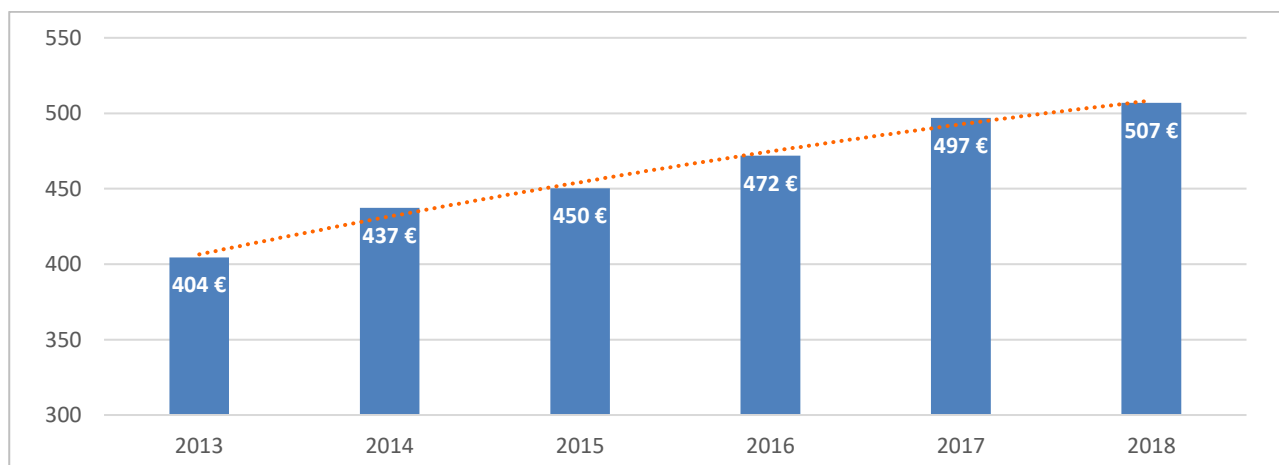
Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Après deux augmentations significatives de 7,2% en 2014 et de 3,7% en 2015, l'année 2016 avait en effet marqué l'arrêt d'une progression (+ 0,4%) qui ne s'était jamais démentie depuis une dizaine d'années. La courbe de tendance tracée dans le graphique montre la reprise de cette évolution positive (+ 4,2% entre 2016 et 2017), et l'année 2018 correspond à un léger repli (- 1,8%), limité grâce à la réelle générosité des donateurs qui sont demeurés fidèles aux causes qu'ils souhaitent défendre, comme le montre l'évolution significative du don moyen constaté, présentée au paragraphe suivant.

C - Un don moyen en constante progression

Il s'agit ici du montant moyen déclaré par les foyers fiscaux, comportant tous les dons d'une année, à une ou plusieurs associations. Il prend en compte, d'une manière homogène au fil des années, l'ensemble des foyers fiscaux déclarant un don, qu'ils soient imposés ou non.

Graphique 4 : Don moyen déclaré annuellement en euros (foyers imposables et non imposables)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Dès lors que le nombre de donateurs présente une baisse, la proportion des donateurs les plus déterminés est d'autant plus importante. C'est ce qui explique un don moyen en progression de 5,3% en 2017 et de 2% en 2018. Soit une évolution de 25%, entre 2013 et 2018.

D – Liens entre donateurs et tranches de revenus imposables

Le croisement des déclarations de dons et du montant du revenu net imposable permet de voir comment se répartissent et évoluent les donateurs. Cette évolution se mesure d'après la répartition des donateurs, objet du premier tableau, et selon la répartition des montants déclarés, dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition des donateurs* selon la tranche de revenus imposables de 2013 à 2018

| Tranche de revenu net imposable | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Moins de 19 000 € | 9,8% | 6,9% | 6,6% | 6,3% | 6,4% | 6,0% |
| 19 001 à 23 000 € | 8,0% | 7,2% | 7,2% | 7,1% | 7,4% | 7,4% |
| 23 001 à 31 000 € | 17,9% | 14,9% | 14,4% | 14,3% | 13,9% | 13,4% |
| 31 001 à 39 000 € | 15,6% | 16,0% | 15,6% | 15,5% | 15,3% | 15,2% |
| Sous-total inférieur à 39 000 € | 51,3% | 45,0% | 43,8% | 43,2% | 43,0% | 42,0% |
| 39 001 à 78 000 € | 36,6% | 41,2% | 41,9% | 42,2% | 42,0% | 42,5% |
| Plus de 78 000 € | 12,1% | 13,8% | 14,3% | 14,6% | 15,0% | 15,5% |
| Sous-total supérieur à 39 000 € | 48,7% | 55,0% | 56,2% | 56,8% | 57,0% | 58,0% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. *Donateurs imposés et non imposés.

La proportion des foyers donateurs déclarant un revenu supérieur à 39.000 euros augmente régulièrement, passant d'un peu moins de 50% en 2013 à 58% en 2018. La catégorie des donateurs dépassant le revenu imposable de 78.000 euros progresse régulièrement en pourcentage, pour représenter 15,5% du total, en 2018. Pour autant, contrairement à nos hypothèses, elle n'a pas davantage progressé entre 2017 et 2018 qu'au cours des années antérieures, au moment du passage de l'ISF à l'IFI.²

Tableau 2 : Répartition des montants de dons déclarés* de 2013 à 2018

| Tranche de revenu net imposable | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Moins de 19 000 € | 4,8% | 3,5% | 3,0% | 2,7% | 2,6% | 2,4% |
| 19 001 à 23 000 € | 4,8% | 4,4% | 4,3% | 4,2% | 4,3% | 4,4% |
| 23 001 à 31 000 € | 12,0% | 9,9% | 9,4% | 9,4% | 9,1% | 8,9% |
| 31001 à 39 000 € | 12,2% | 11,8% | 11,2% | 11,1% | 10,8% | 11,0% |
| Sous-total < 39 000 € | 33,8% | 29,6% | 27,9% | 27,3% | 26,8% | 26,7% |
| 39 001 à 78 000 € | 38,1% | 39,9% | 40,1% | 40,5% | 39,8% | 40,7% |
| Plus de 78 000 € | 28,2% | 30,5% | 31,9% | 32,2% | 33,4% | 32,5% |
| Sous-total > 39 000 € | 66,2% | 70,4% | 72,1% | 72,7% | 73,2% | 73,3% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. *Donateurs imposés et non imposés.

La proportion des montants déclarés, correspondant aux foyers déclarant plus de 39 000 euros de revenus annuels, est passée d'un peu plus de 66%, en 2013, à un peu plus de 73% en 2018. La variation est toutefois faible, entre 2017 et 2018. On remarque que la catégorie des contribuables dont le revenu imposable dépasse 78.000 euros affiche une baisse significative en 2018, déjouant ainsi nos pronostics.

Précisons tout de même que les foyers fiscaux correspondant à cette tranche de revenu imposable supérieure à 78 000 euros, représentent seulement 3,8% des contribuables, mais 15,5% des donateurs, pour des montants équivalant à 32,5% des dons déclarés.

² Nous pensions, en effet, que les contribuables exonérés de l'ISF et non imposables à l'IFI, se reporteraient significativement sur le dispositif lié aux revenus, pour maintenir leur effort de dons.

3 – Focus sur les foyers fiscaux imposés

La réduction d'impôt, comme son nom l'indique, ne concerne que les foyers fiscaux qui sont imposés. Même si de nombreux foyers fiscaux non imposés déclarent un don, soit par conviction, soit parce que cette déclaration contribue à leur non-imposition, la part des foyers fiscaux imposés est prépondérante dans ces déclarations (74% des foyers donateurs et 77% des montants).

Cela dépend, naturellement, des moyens significativement plus importants dont les contribuables disposent, mais aussi de cette incitation fiscale, dont nous avons déjà largement démontré qu'elle ne s'apparente en rien à ce que l'on nomme « *une niche fiscale* ». En effet, lors d'un don, le reste à charge est de l'ordre du tiers de la somme concernée, et l'on ne gagne strictement rien, si ce n'est la satisfaction d'un geste solidaire et socialement utile.

Il a donc semblé important d'observer le comportement de ces foyers fiscaux imposés déclarant un don, ceci en fonction des différentes tranches de revenus. C'est l'objet du tableau suivant.

Tableau 3 : Proportion de donateurs et don moyen par tranche de revenus imposables

| Tranches de revenus imposables (en €) | Proportion des donateurs (1) | | | Don moyen en euros | | |
|--|------------------------------|-------|-------|--------------------|-------|-------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Moins de 19 000 € | 7,1% | 6,8% | 6,5% | 159 | 178 | 242 |
| 19 001 à 23 000 € | 12,9% | 12,7% | 11,9% | 236 | 243 | 280 |
| 23 001 à 31 000 € | 18,7% | 18,0% | 16,5% | 280 | 292 | 309 |
| 31 001 à 39 000 € | 23,9% | 23,2% | 22,0% | 310 | 321 | 341 |
| 39 001 à 78 000 € | 33,8% | 33,1% | 30,6% | 440 | 451 | 472 |
| Plus de 78 000 € | 45,2% | 45,0% | 42,5% | 1 219 | 1 271 | 1 217 |
| Total | 23,3% | 23,0% | 21,3% | NS | | |

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. (1) Cette proportion est constituée par le rapport entre les foyers fiscaux imposables déclarant au moins un don et le total des foyers fiscaux imposables.

Sur trois années, la proportion de donateurs, au regard du nombre total de foyers imposables, a baissé pour toutes les strates. En 2018, cette baisse est plus importante encore. Au bilan, la proportion des contribuables imposables déclarant un don est passée de 23,3% en 2016 à 23% en 2017, et surtout à 21,3% en 2018. Cependant, un tableau complémentaire est indispensable, dans la mesure où le nombre des foyers fiscaux imposables a fortement varié entre 2017 et 2018.

Tableau 4 - Repères concernant les années 2017 et 2018, au regard de l'évolution du nombre d'imposables.

| Tranches de revenus imposables (en €) | Evolution 2017 - 2018 | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------|
| | Nombre de foyers imposables | Nombre de foyers donateurs | Don moyen |
| Moins de 19 000 € | 12% | 7% | 36% |
| 19 001 à 23 000 € | 6% | 0% | 15% |
| 23 001 à 31 000 € | 5% | -4% | 6% |
| 31 001 à 39 000 € | 2% | -3% | 6% |
| 39 001 à 78 000 € | 5% | -3% | 5% |
| Plus de 78 000 € | 5% | -1% | -4% |
| Total | 6% | -2% | NS |

Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés). Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture** : Le nombre de foyers imposables appartenant aux tranches de revenu inférieures à 19 000 euros a augmenté de 12%, entre 2017 et 2018, le nombre de foyers déclarant un don a augmenté de 7% et le don moyen a augmenté de 36%.

Parmi les foyers fiscaux imposables, les plus modestes, figurant dans les strates de revenus inférieures à 19 000 euros annuels (environ 2 200 euros mensuels), méritent une attention particulière : le nombre de donateurs a très sensiblement augmenté de 7% quand le nombre de foyers imposables correspondant augmentait de 12%. Et surtout leur don moyen a évolué significativement de 36%.³

³ Il est possible que nombre de contribuables de ces tranches de revenus, déjà donateurs, aient été incités à déclarer leur don, au regard d'un impôt qu'ils ont jugé trop lourd.

Les foyers fiscaux figurant dans la tranche de revenus comprise entre 19 000 et 23 000 euros, ont augmenté de 6%, entre 2017 et 2018, mais le nombre de donateurs n'a pas suivi, dans la mesure où il est resté sensiblement le même, avec toutefois un don moyen nettement plus élevé (+ 15%).

Les contribuables des tranches supérieures à 23 000 euros (environ 2 700 euros mensuels), présentent en revanche un bilan négatif, au regard du nombre de donateurs, même si leur don moyen est en augmentation significative, à l'exception de la dernière tranche de revenus.

Pour cette dernière, dont le revenu imposable dépasse 78 000 euros (environ 9 000 euros mensuels), le bilan est troublant : le nombre de contribuables imposables augmente de 5% quand le nombre de donateurs faiblit de 1% et quand le don moyen baisse de 4% environ. Même si la proportion des donateurs, parmi ces contribuables baisse de 45% à 42,5% entre 2017 et 2018 (cf tableau 3), elle reste élevée, largement au-dessus de la moyenne de 21,3%.

4 – L'influence de l'âge et la générosité des plus jeunes

Au titre de l'année 2018, les dons déclarés par l'ensemble des contribuables, qu'ils soient imposés ou non imposés, sont répertoriés en fonction de la tranche d'âge des déclarants. Le tableau suivant présente un panorama détaillé.

Tableau 5 : Observation des principaux critères, en fonction des tranches d'âge, en 2018

| Tranche d'âge | Revenu moyen déclaré (A) | Ventilation des donateurs | Ventilation des montants | Densité (1) | Don moyen (B) | Effort (B/A) |
|----------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------|---------------|--------------|
| < 30 ans | 14 655 | 3% | 2% | 3% | 337 | 2,3% |
| 30 – 39 ans | 25 557 | 10% | 8% | 8% | 415 | 1,6% |
| 40 – 49 ans | 31 873 | 15% | 12% | 12% | 437 | 1,4% |
| 50 – 59 ans | 33 175 | 17% | 18% | 14% | 526 | 1,6% |
| 60 – 69 ans | 30 127 | 21% | 21% | 19% | 519 | 1,7% |
| Plus de 70 ans | 24 080 | 34% | 38% | 22% | 587 | 2,4% |
| Total | 26 540 | 100% | 100% | NS | 515 | 1,9% |

*Source : Direction générale des Finances publiques (foyers fiscaux imposés et non imposés). Traitement Recherches & Solidarités. (1) La densité des donateurs est mesurée en rapportant leur nombre au total des foyers fiscaux, imposables et non imposables, correspondant à la tranche d'âge concernée. **Lecture** : Les donateurs de moins de 30 ans représentent 3% du total des donateurs et déclarent ensemble 2% des dons. Parmi les foyers fiscaux de moins de 30 ans, 3% déclarent un don, et le don moyen annuel correspondant est de 337 euros. Si l'on rapporte le montant moyen de ce don au revenu moyen annuel de l'ensemble des contribuables de cette tranche d'âge, on obtient un résultat de 2,3%.*

Certes, les moins de 30 ans, disposant d'un revenu annuel moyen (14 655 euros) correspondant à un peu plus de la moitié du revenu annuel moyen (26 540 euros), représentent environ 3% des donateurs et seulement 2% des montants des dons déclarés. De même, ils sont assez peu nombreux (3%) à déclarer un don. Mais on notera que le don moyen est déjà élevé (337 euros), et surtout que ce que nous appelons « l'effort de don », calculé en rapprochant le don moyen et le revenu moyen, est presque au niveau (2,3%) de celui des plus de 70 ans (2,4%), et nettement au-dessus de celui des autres tranches d'âge.

Les trentenaires, disposant de ressources plus élevées, mais sans doute aussi face à des charges familiales plus importantes, se distinguent aux yeux des collecteurs, dans la mesure où ils représentent 10% des donateurs et 8% des montants déclarés. Au regard du total des contribuables de cette classe d'âge, ils sont 8% à déclarer un don moyen de 415 euros.

Les plus de 60 ans représentent un peu plus de la moitié des donateurs (55%), et une plus nette majorité, en termes de montants (60%). On retiendra que, comme chaque année, les plus de 70 ans affichent une densité

de donateurs au plus haut (22%), le don moyen déclaré également le plus haut (587 euros), et un effort soutenu au regard de leurs ressources (2,4%), talonnés depuis quelques années, de ce point de vue, par les plus jeunes.

Le contexte tendu, observé au cours de cette période, nous a encouragés à ajouter un nouveau tableau, montrant les évolutions détaillées, entre 2017 et 2018. Certes un peu aride, cette présentation met l'accent sur les mouvements qui sont intervenus.

Tableau 6 : Evolution des principaux indicateurs, en fonction des tranches d'âge, entre 2017 et 2018

| Tranche d'âge | Revenu moyen déclaré (A) | Ventilation des donateurs | Ventilation des montants | Densité (1) | Don moyen (B) | Effort (B/A) |
|---------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------|---------------|--------------|
| < 30 ans | 3,8% | -5% | -8,8% | -6,6% | -1,3% | -5,0% |
| 30 – 39 ans | 4,3% | -3% | -0,7% | -6,2% | 4,7% | 0,4% |
| 40 – 49 ans | 2,5% | -2% | -2,2% | -4,2% | 2,2% | -0,3% |
| 50 – 59 ans | 1,6% | -2% | -3,2% | -5,6% | 1,4% | -0,2% |
| 60 – 69 ans | -0,3% | -1% | -1,6% | -3,2% | 2,0% | 2,3% |
| > 70 ans | -0,3% | 4% | 4,0% | -1,8% | 2,4% | 2,8% |
| Total | 1,2% | NS | NS | NS | 2,6% | 1,4% |

*Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) La densité des donateurs est mesurée en rapportant leur nombre au total des foyers fiscaux correspondant à la tranche d'âge concernée. **Lecture** : Les donateurs de moins de 30 ans ont vu leur revenu imposable moyen progresser de 3,8%, entre 2017 et 2018. La proportion des donateurs qu'ils représentent, par rapport au total des donateurs, a baissé de 5% et la proportion des montants des dons correspondants a aussi baissé de 8,8%. De plus, la proportion des donateurs, au regard du nombre total des contribuables de cette tranche, s'est repliée de 6,6%, de même que le don moyen a évolué négativement de 1,3%. Le rapport du don moyen au revenu moyen (B/A) a régressé de 5%.*

Ce commentaire se présente, colonne par colonne. A partir d'un revenu moyen qui a évolué de 1,2%, entre 2017 et 2018, les moins de 40 ans, ont progressé fortement, les 40-60 ans un peu plus faiblement et les plus de 60 ans ont un peu régressé.

La répartition des donateurs et des montants 2018 se fait clairement au bénéfice des plus de 70 ans (+ 4%). La « densité des donateurs » a faibli pour toutes les tranches d'âge⁴, un peu moins au-delà de 60 ans, et on rappellera que cela correspond à une baisse générale du nombre de donateurs en 2018.

A partir d'un don moyen qui a singulièrement augmenté dans les autres classes d'âge, tout particulièrement parmi les trentenaires, les plus jeunes sont un peu en repli, ce qui dégrade légèrement (2,3% contre 2,4% en 2017, à égalité avec les plus de 70 ans) le critère lié à ce que nous nommons « l'effort des donateurs » correspondant.

⁴ Cette densité, en baisse générale, s'explique pour une large part dans la mesure où nombre de contribuables ont été imposés pour la première fois, notamment parmi les plus jeunes (36% des moins de 30 ans imposés en 2018, contre 33% en 2017), et n'ont peut-être pas eu le réflexe immédiat de déclarer leurs dons.

5 – Le cas particulier des dons aux partis politiques⁵

Depuis l'année 2013, les contribuables peuvent déclarer leurs dons aux partis politiques, d'une manière distincte, dans leur déclaration de revenus. L'année 2013 pouvant être considérée comme une année de transition, nous observons l'évolution du nombre de donateurs et des montants correspondants, à compter de l'année 2014, dans le tableau suivant.

Tableau 7 – Evolution des dons déclarés, destinés aux partis politiques

| | Donateurs (1) | Evolution | Montants déclarés (en €) | Evolution | Don moyen annuel |
|------|---------------|-----------|--------------------------|-----------|------------------|
| 2014 | 380 000 | - | 108 000 000 | - | 284 |
| 2015 | 327 000 | -14% | 94 000 000 | -13% | 287 |
| 2016 | 291 686 | -11% | 83 702 156 | -11% | 287 |
| 2017 | 265 907 | -9% | 80 844 558 | -3% | 304 |
| 2018 | 189 000 | -29% | 57 000 000 | -29% | 302 |

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Il s'agit des donateurs imposés et des donateurs non imposés, d'une manière homogène au fil des années.

La mesure a-t-elle suscité un fort engouement en 2014 et a-t-elle été depuis un peu perdue de vue ? Le soutien aux partis politiques motive-t-il de moins en moins les Français ? Toujours est-il que le nombre des foyers fiscaux qui déclarent un don sont de moins en moins nombreux, au fil des années (moins 50% entre 2014 et 2018), tout comme les montants en cause, en baisse de 47% depuis 2014. Et ceci sans lien systématique avec le calendrier électoral, mais sans doute, pour l'année 2018, en correspondance avec les fortes mutations observées, entre les différentes composantes politiques. Le don moyen, en revanche, se maintient sensiblement autour de 300 euros annuels.

En complément, il nous a semblé utile de présenter un tableau montrant le comportement selon les différentes tranches d'âge, en 2018, et d'observer les changements significatifs, de ce point de vue, par rapport au bilan 2017.

Tableau 8 – Les dons aux partis politiques déclarés en 2017 selon les tranches d'âge (1)

| Tranche d'âge | Ventilation des donateurs | Ventilation des montants | Densité (2) | Don moyen (en €) |
|-----------------|---------------------------|--------------------------|-------------|------------------|
| Moins de 30 ans | 2% | 1% | 0,1% | 207 |
| 30 – 39 ans | 6% | 7% | 0,2% | 326 |
| 40 – 49 ans | 11% | 14% | 0,3% | 380 |
| 50 – 59 ans | 17% | 20% | 0,5% | 352 |
| 60 – 69 ans | 25% | 29% | 0,9% | 348 |
| Plus de 70 ans | 39% | 28% | 1,0% | 222 |
| Total | 100% | 100% | 0,5% | 302 |

Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités. (1) Contribuables imposés et non imposés. (2) Rapport entre le nombre de foyers donateurs et le total des foyers de la même tranche d'âge.

Les plus de 60 ans représentent 64% des donateurs et 57% des montants déclarés. Les plus de 70 ans représentent une plus forte proportion que leurs cadets (39% contre 25% pour les sexagénaires), mais cela correspond à des montants équivalents.

Ce que nous appelons « *la densité des donateurs* », soit le rapport entre leur nombre et le nombre total des foyers fiscaux du même âge, augmente avec les années. Pour ce qui concerne le don moyen, le plus haut se situe parmi les quadragénaires (380 €), et le don moyen des plus de 70 ans (222 €) est à peine plus élevé que celui des moins de 30 ans (207 €).

⁵ Pour aller plus loin, le lecteur pourra se reporter à la 21^{ème} édition de *La générosité des Français* (novembre 2016), en libre accès sur notre site. Dans cette édition, nous avons prolongé l'observation selon plusieurs critères qui ne sont pas repris cette année.

II – L’Atlas de la générosité en France

Cette générosité est ici appréciée à partir des dons auprès des associations et autres organismes d’intérêt général, déclarés dans le cadre de l’impôt sur le revenu. Elle se présente de deux manières complémentaires : d’une part, à partir de ce que nous nommons « *la densité des donateurs* », rapport entre leur nombre et le total des contribuables correspondants, d’autre part, à partir du don moyen annuel déclaré.

Pour ce qui concerne la densité des donateurs, expression de la « *générosité collective* », et comme nous l’avons toujours fait, ces approches se font à partir des seuls foyers fiscaux imposés, de manière à gommer une large part des différences territoriales constatées sur le plan économique. Ce ratio est d’autant plus intéressant qu’il se construit sans tenir compte des sommes données et déclarées. Pour ce qui concerne le don moyen, les différences territoriales apparaissent et cet indicateur est seulement destiné à éclairer les collecteurs quant aux capacités respectives de chaque territoire. Nous avons construit, grâce à notre coopération continue avec les services de la Direction générale des Finances publiques, une déclinaison de ces deux indicateurs à l’échelle des régions et des départements.

1 – La générosité en région

A – Estimation des montants donnés en 2018

Comme indiqué plus loin, on peut estimer le montant total de la collecte, en France, entre 4,5 et 4,6 milliards d’euros, en 2018. A grands traits, cette collecte peut être ventilée selon les différentes régions en vigueur. C’est l’objet du tableau suivant, présentant une fourchette, arrondie et prudente, pour chacune d’entre elles.

Tableau 9 – Combien donne-t-on dans chaque région ?

| Région | Montants des dons estimés (en millions d’euros) | |
|----------------------------|---|----------------|
| | Entre la somme de | Et la somme de |
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 560 | 570 |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 140 | 150 |
| BRETAGNE | 180 | 190 |
| CENTRE-VAL DE LOIRE | 140 | 150 |
| GRAND EST | 360 | 370 |
| HAUTS-DE-FRANCE | 230 | 240 |
| ILE-DE-FRANCE | 1 620 | 1 630 |
| NORMANDIE | 130 | 140 |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 320 | 330 |
| OCCITANIE | 320 | 330 |
| PAYS DE LA LOIRE | 180 | 190 |
| PROVENCE-ALPES-COTE D’AZUR | 320 | 330 |
| France | 4 500 | 4 600 |

Source : Direction générale des Finances publiques – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture :** A partir de la part que représente la région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des dons très précisément pris en compte par l’administration fiscale au titre des revenus 2018 (12%), on applique ce même pourcentage à l’estimation nationale de l’ensemble des dons, y compris ceux qui ne sont pas déclarés (entre 4,5 et 4,6 milliards d’euros). On obtient ainsi une fourchette allant de 560 à 570 millions d’euros, au titre de 2018.

A elles seules, les trois régions comportant les montants les plus élevés (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est), représentent plus de la moitié de ce qui est donné, en France (55%).

B – Deux précieux indicateurs en région

Comme chaque année, seuls les dons déclarés par les contribuables imposables, ayant donc une réelle raison de les présenter au titre de leur déclaration de revenus, sont pris en compte pour effectuer un prudent rapprochement entre les régions. Deux indicateurs sont présentés dans le tableau suivant : le premier, gommant pour une large part les différences économiques, correspond à la proportion des contribuables imposables déclarant un don, indicateur que nous nommons la « *densité des donateurs* » ; le second, pour une large part liée aux revenus imposables, correspond au don moyen constaté parmi les contribuables imposables de la région.

Tableau 10 – Densité des donateurs et dons moyens dans les différentes régions

| Région | Densité | Rang de la région | Don moyen en € | Rang de la région |
|----------------------------|---------|-------------------|----------------|-------------------|
| AUVERGNE-RHONE-ALPES | 23,5% | 2 | 467 | 3 |
| BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE | 21,4% | 7 | 405 | 10 |
| BRETAGNE | 23,6% | 1 | 358 | 12 |
| CENTRE-VAL DE LOIRE | 19,2% | 11 | 416 | 8 |
| GRAND EST | 23,5% | 3 | 454 | 4 |
| HAUTS-DE-FRANCE | 19,3% | 10 | 414 | 9 |
| ILE-DE-FRANCE | 22,4% | 4 | 809 | 1 |
| NORMANDIE | 19,7% | 9 | 377 | 11 |
| NOUVELLE-AQUITAINE | 21,4% | 8 | 424 | 7 |
| OCCITANIE | 22,1% | 6 | 447 | 5 |
| PAYS DE LA LOIRE | 22,1% | 5 | 432 | 6 |
| PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | 19,1% | 12 | 518 | 2 |

Source : Direction générale des Finances publiques – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture** : La région Auvergne-Rhône-Alpes présente une proportion de 23,5% de contribuables imposables déclarant un don en 2018, indice nommé « densité des donateurs ». Cette proportion classe la région en deuxième rang. Le don moyen des contribuables imposables de la région est de 467 euros, en 2018, ce qui la classe en troisième rang.

Le lecteur pourra observer les résultats de ce tableau en fonction de ses attentes, et remarquer quelques différences importantes entre les deux classements présentés : la Bretagne figure au 1^{er} rang pour la densité de ses donateurs, mais seulement en 12^{ème} rang pour le don moyen. Inversement, la région PACA se place seulement au 12^{ème} rang pour ce qui concerne la densité des donateurs, mais au 2^{ème} rang pour le don moyen.

Les régions Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France, présentent un bon classement, selon les deux critères pris en compte. Ensemble, elles représentent 45% des foyers imposables donateurs et 54% des montants déclarés.

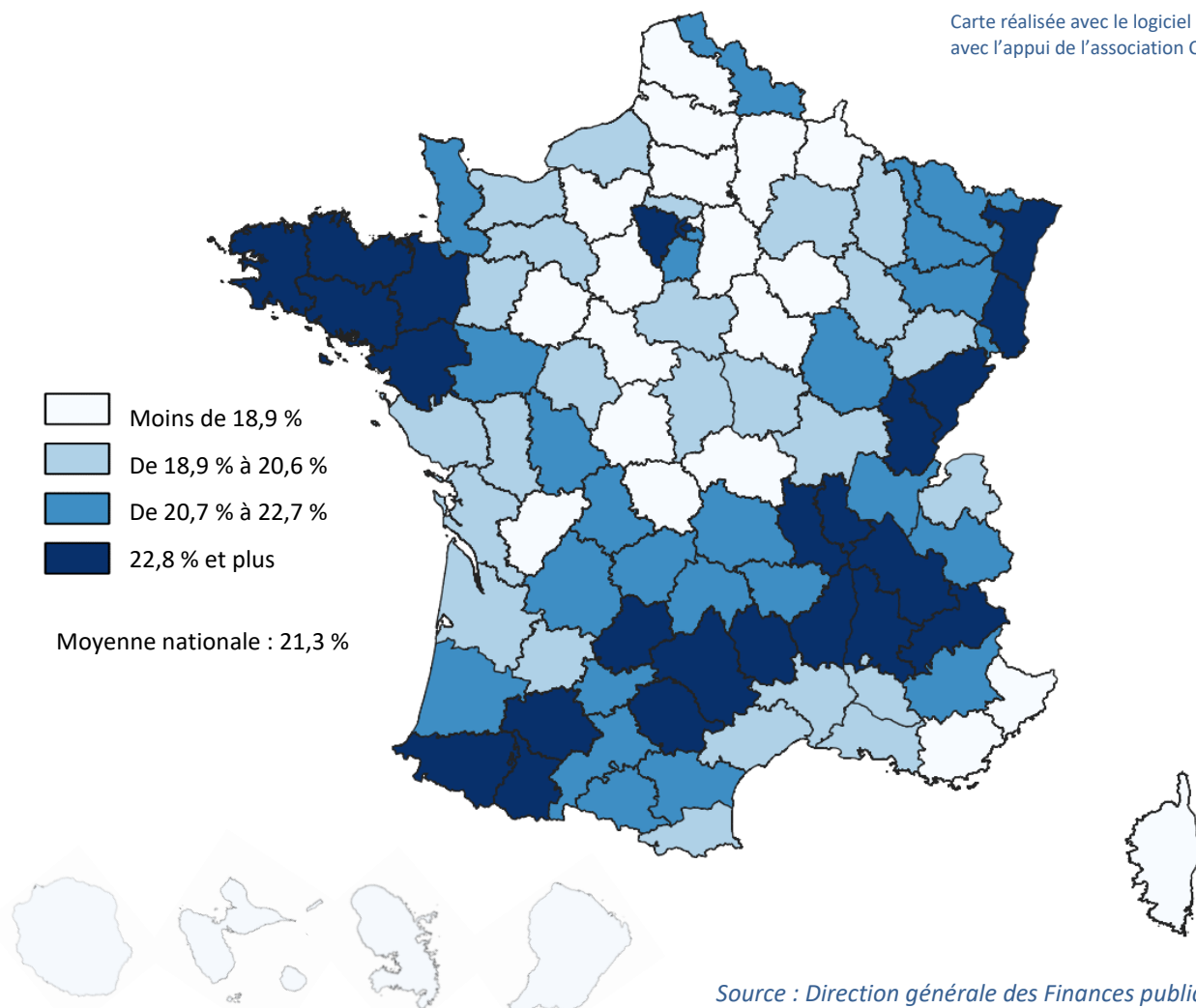
Les mouvements observés entre 2017 et 2018 sont assez limités : au regard de la densité des donateurs, le Grand-Est gagne deux places, quand les Hauts de France et les Pays de la Loire en perdent deux ; pour ce qui concerne le don moyen, dix régions sur douze occupent strictement la même place, d'une année sur l'autre.

2 – La générosité en département

Cette première carte permet d'observer la proportion de donateurs, parmi les foyers fiscaux imposés. La hiérarchie varie assez peu, d'une année sur l'autre.

Carte 1 - La densité des donateurs en département (donateurs imposés/total des imposés)

Carte réalisée avec le logiciel QGIS
avec l'appui de l'association CartONG



Une « diagonale généreuse » se confirme, allant des Pyrénées-Atlantiques (8^{ème} rang national), jusqu'aux deux départements Alsaciens (aux deux premiers rangs), et passant par le Massif central, notamment par l'Aveyron, le Lot, la Lozère et la Loire, départements situés dans les premiers de ce classement.

Au regard de cette générosité collective, on retiendra le Doubs (4^{ème}), le Gers (8^{ème}), les Côtes d'Armor (9^{ème}) et le Tarn (10^{ème}). Ce sont des départements ruraux dans lesquels la générosité est pratiquée au quotidien. On ajoutera de ce point de vue les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Drôme et le Jura, fort bien classés.

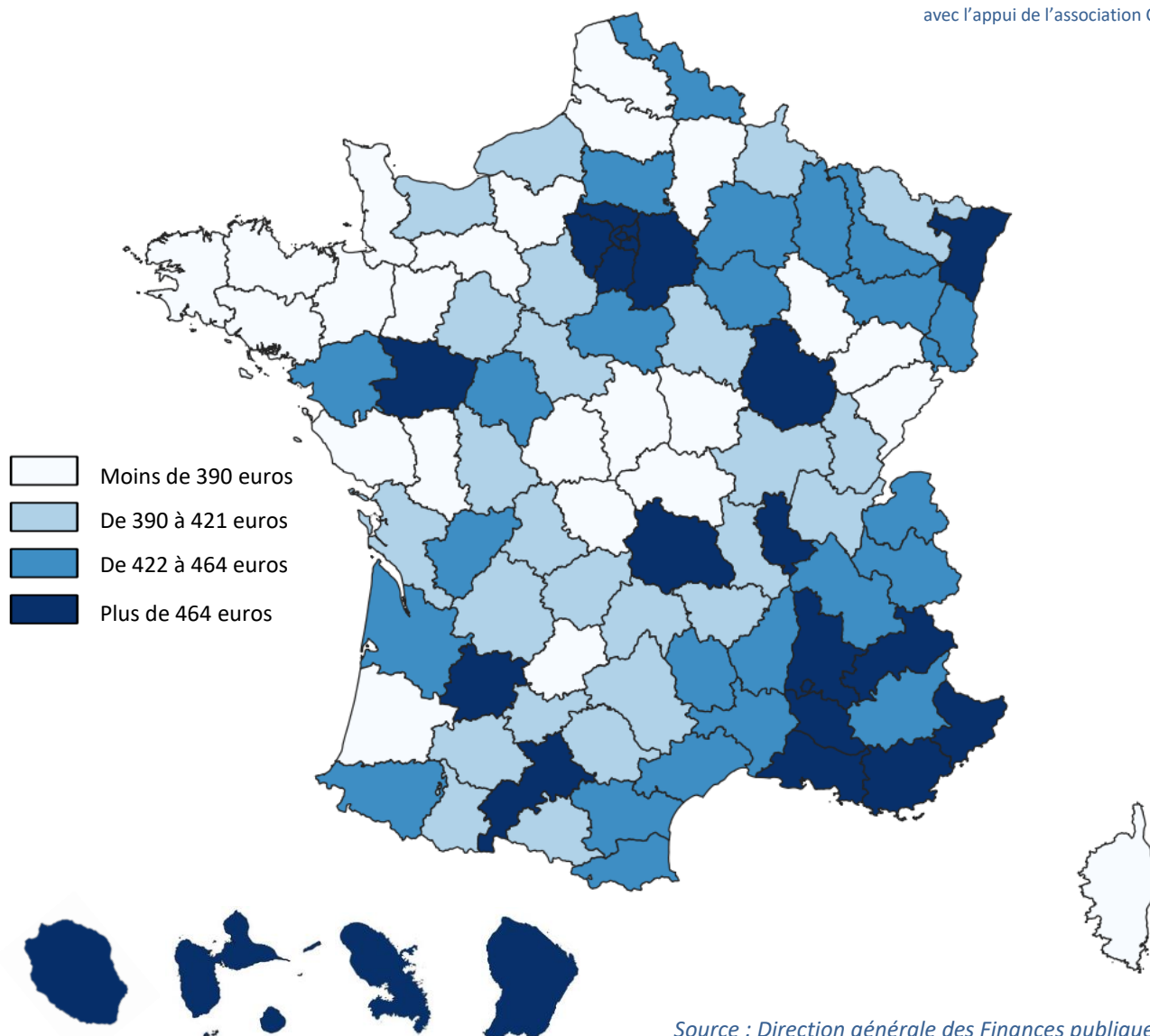
On notera aussi que les quatre départements de la région Bretagne se classent dans le premier quart, de même que le Rhône, Paris, les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Cette hiérarchie évolue assez peu, seulement lorsque des catastrophes naturelles se produisent et encouragent de nouveaux donateurs à se manifester.

Cette deuxième carte est un certain reflet des différences économiques entre les départements. Elle donne des informations utiles aux associations qui collectent, quant au « *rendement de la générosité* ».

Carte 2 - Le don moyen annuel départemental des contribuables imposés

Carte réalisée avec le logiciel QGIS
avec l'appui de l'association CartONG



Un premier groupe de départements se détache avec, dans l'ordre, Paris (près de 1.200 euros), les Hauts-de-Seine (920 euros), les Yvelines (740 euros), le Val-de-Marne, le Rhône (premier département de province – 550 euros). Ces cinq départements étaient déjà dans cet ordre, pour ce qui concerne les dons déclarés au titre de l'exercice 2017.

Outre ces territoires à la fois très urbanisés et économiquement développés, on trouve aussi quelques départements plus modestes, dans le premier quart du classement : le Maine et Loire, le Vaucluse, les Hautes Alpes, ou encore la Drôme et le Lot-et-Garonne.

Comme chaque année, les données précises concernant chaque département, au regard de la densité des donateurs, du don moyen et aussi à l'examen du rapport entre le don moyen et le revenu moyen, sont accessibles sur demande.

III – De l'ISF à l'IFI : un passage délicat...

Cette partie était publiée sous une forme séparée, pendant trois ans, jusqu'en 2018. Nous avons décidé de l'intégrer désormais à cette édition annuelle.

Dans le cadre de notre relation privilégiée avec la Direction générale des Finances publiques, depuis maintenant plus de 20 ans, nous avons pu travailler sur une série homogène de huit années (2010-2017), concernant la totalité des dons déclarés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), en faveur des organismes éligibles. Cette année, nous avons pu, selon la même méthodologie, travailler sur des données 2018 partagées, relatives au nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Nous tenons à remercier l'équipe de la Direction générale des Finances publiques, à la fois pour la transmission des informations et pour l'utile dialogue qui a permis de les lire correctement et de les présenter dans cette publication. De nombreux échanges ont été nécessaires, dans la mesure où la remontée des données se fait d'une manière différente, et il convenait de vérifier en commun la continuité et la cohérence de l'information, notamment en débusquant en coopération certaines erreurs involontaires de déclarations.

Article 964 du Code général des impôts, créé par la loi du 30 décembre 2017.

Il est institué un impôt annuel sur les actifs immobiliers désigné sous le nom d'impôt sur la fortune immobilière. Sont soumis à cet impôt, les foyers dont la valeur de ces actifs est supérieure à 1 300 000 €. Les conditions d'assujettissement sont appréciées au 1^{er} janvier de chaque année.

Remarque : le seuil d'imposition à l'IFI correspond à un patrimoine net taxable de 1 300 000 euros. Toutefois, pour les assujettis, le calcul commence à 800 000 euros.

En cas de dons au profit d'organismes d'intérêt général, les assujettis bénéficient d'une réduction d'IFI égale à 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €. Il s'agit des versements effectués au profit d'organismes établis en France ou dans un Etat européen : établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou supérieur consulaire ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif, des fondations reconnues d'utilité publique, de structures d'insertion par l'activité économique régies par le code du travail (associations intermédiaires, entreprises d'insertion...), des fondations universitaires, des fondations partenariales, de l'Agence nationale de la recherche, des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'associations reconnues d'utilité publique ayant pour objet le financement et l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprises (association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), associations du Réseau Entreprendre et de France Initiative).

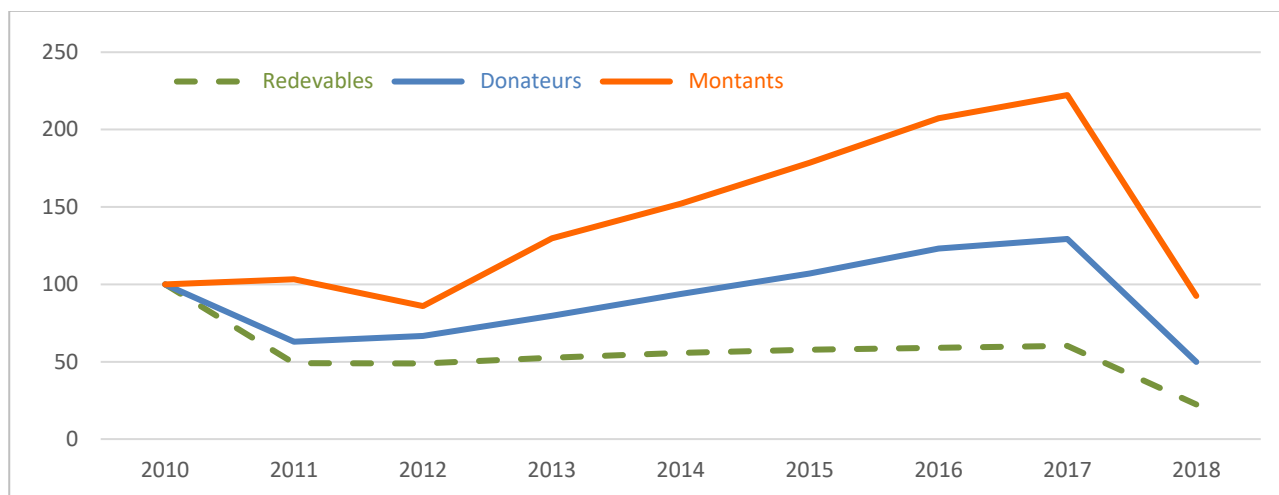
Cette réduction s'applique aux versements réalisés de la date limite de dépôt de la déclaration de revenus 2017 à la date limite de dépôt de la déclaration de revenus 2018.

A noter : Si le versement remplit les conditions pour être déduit à l'impôt sur le revenu et à l'IFI, un même montant ne peut pas être utilisé deux fois. Une ventilation de la somme entre réduction d'impôt à l'impôt sur le revenu ou à l'IFI est néanmoins possible.

1 – D'inévitables incidences sur les dons

Le graphique suivant, construit en base 100 pour l'année 2010 qui sert ici de repère, permet de voir comment ont respectivement évolué le nombre des donateurs ISF et les montants des dons correspondants, entre 2010 et 2017, et les changements sensibles intervenus en 2018. Pour compléter cette approche, le nombre de redevables a également été pris en compte.

Graphique 5 – Evolutions respectives des redevables, des donateurs et des montants (en base 100 en 2010)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S

La courbe présente un infléchissement en 2011, concernant le nombre de donateurs, en lien avec la diminution de 50% du nombre d'assujettis, induite par la réforme de l'ISF⁶ décidée cette même année. Le montant des dons est resté sensiblement au même niveau, au cours de cette année 2011, mais a fléchi significativement en 2012, compte tenu de la forte réduction du barème de l'impôt. Par ailleurs, une Contribution Exceptionnelle sur la Fortune est venue, en 2012, s'ajouter à l'ISF classique et elle a peut-être freiné les ardeurs de certains donateurs se sentant doublement ponctionnés.

Au-delà de 2012, le nombre de donateurs a augmenté d'une manière tout à fait régulière : de 16,5% en moyenne annuelle, entre 2012 et 2016. Ce qui correspond à une croissance cumulée impressionnante de 85% sur la période 2012-2016. Les montants des dons ont bondi de 50% entre 2012 et 2013, et ont connu ensuite une variation homogène annuelle de 17%, entre 2013 et 2016. L'année 2017 a marqué une certaine décélération, avec une variation de 5% du nombre des donateurs et de 7,5% des montants déclarés. Au bilan, près de 52.300 redevables ont déclaré un don en 2017, pour un montant total de 273 millions de d'euros.

L'année 2018 a donc vu la création de l'IFI, en lieu et place de l'ISF. Le nombre d'assujettis, et en conséquence le nombre de donateurs et les montants correspondants présentent une baisse significative. Le tableau suivant précise les conséquences de cette modification.

Tableau 11 – Evolutions 2017-2018

| Indicateurs | 2017 ISF | 2018 IFI |
|--|---------------------|---------------------|
| Seuil d'imposition | 1,3 million d'euros | 1,3 million d'euros |
| Nombre d'assujettis | 358 000 | 133 000 |
| Nombre de donateurs | 52 000 | 20 000 (1) |
| Densité des donateurs (rapportée aux assujettis) | 14,5% | 15% |
| Montant total des dons (en million d'euros) | 269 | 112 |
| Don moyen (en euros) | 5 210 | 5 630 |

Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. (1) Précisons que parmi ces donateurs, un peu plus de 200 foyers fiscaux ont choisi un organisme hors de France, appartenant à l'Union Européenne, pour un montant total de près de 1,5 million €.

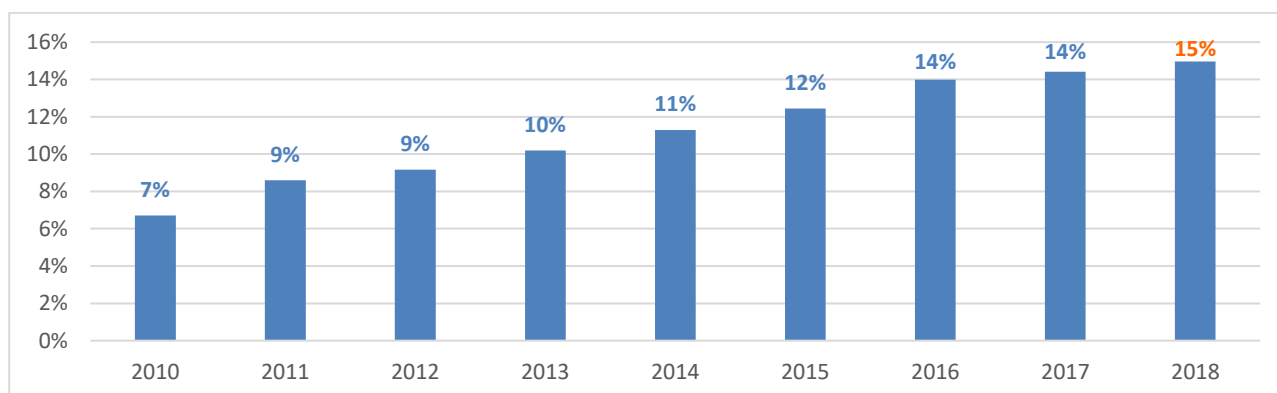
La baisse du nombre d'assujettis a mathématiquement fait reculer le nombre de donateurs déduisant leurs dons dans le cadre de ce nouvel impôt. Les foyers qui sont restés redevables de l'IFI à la suite de l'ISF ont confirmé leurs gestes avec un don moyen en hausse significative (8%). Le retour sur les principaux indicateurs, sur une période plus longue, de 2010 à 2018, est riche d'enseignements.

⁶ Le seuil d'entrée de l'impôt de solidarité sur la fortune était passé en 2011, de 790 000 euros à 1,3 million d'euros de patrimoine.

2 – Une densité des donateurs à la hausse

Le rapport entre le nombre de donateurs et le nombre total des assujettis sera ici nommé « *densité des donateurs ISF ou IFI* ». Comme le montre le graphique suivant, ce ratio est en constante augmentation, au fur et à mesure de l'ancienneté de la mesure, d'une part, et sous l'effet de la promotion et des incitations mises en place par les organisations, d'autre part.

Graphique 6 – Evolutions de la densité des donateurs ISF et IFI (pourcentage parmi les assujettis)



Source : DGFIP - Traitement R&S. **Lecture** : En 2010, 7% des assujettis à l'ISF ont déclaré un don au titre de cet impôt.

Il s'agit ici d'une information précieuse : la modification, en 2018, de la réglementation, du nombre et des caractéristiques des assujettis, n'a pas compromis la tendance à la hausse de la densité des donateurs.

Cette « *densité des donateurs ISF* » a évolué, de moins de 7% en 2010 à 14% en 2016 et à 15% en 2018. Cette progression constante marque la mobilisation très régulière des assujettis. Pour autant, ce pourcentage peut sembler assez faible, même si rien n'empêche un contribuable relevant de l'ISF d'effectuer et de déclarer des dons au titre de l'impôt sur le revenu. Précisons, en effet, que dans la tranche de revenu imposable supérieure à 78 000 €, le pourcentage des donateurs au titre de l'impôt sur le revenu est de 42,5% en 2018.

3 - Répartition des dons et des donateurs

La répartition des donateurs, à partir de dix groupes sensiblement équivalents (déciles), constitués en fonction des montants déclarés, montre les enjeux.

Tableau 12 – Répartition des donateurs IFI et des montants correspondants, pour l'année 2018

| Montant des dons déclarés | Répartition des donateurs | Répartition des montants |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Inférieur à 265 € | 10% | 0,27% |
| Entre 265 et 570 € | 10% | 0,71% |
| Entre 570 et 1 000 € | 12% | 1,79% |
| Entre 1 000 et 1 600 € | 9% | 1,96% |
| Entre 1 600 et 2 500 € | 11% | 3,93% |
| Entre 2 500 et 3 800 € | 10% | 5,18% |
| Entre 3 800 et 5 000 € | 11% | 8,75% |
| Entre 5 000 et 7 600 € | 9% | 9,91% |
| Entre 7 600 et 12 600 € | 10% | 17,32% |
| Plus de 12 600 € (1) | 10% | 50,27% |
| Total | 100% | 100,0% |

Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. **Lecture** : En 2018, les 10% des plus grands donateurs ont déclaré des dons représentant 50,3% du total des dons ISF. (1) Le don moyen constaté pour ce dernier décile, est un peu supérieur à 28 000 €.

Sans surprise, on notera que les trois premiers déciles représentant 32% des plus modestes donateurs, jusqu'à 1.000 euros, correspondent à 2,3% du montant total déclaré. Inversement, les trois derniers déciles, représentant 29% des donateurs, correspondent à près de 78% des dons.

Par rapport à la distribution des dons ISF, on notera que le dernier décile représente un peu plus de 50% du total contre 53,5% en 2017, et que le don moyen de ces contribuables a un peu baissé, à 28.000 € environ en 2018.

Tableau 13 - Les donateurs et les montants des dons, selon la tranche de patrimoine déclaré

| Tranches de patrimoine | Répartition des donateurs | | | Répartition des montants | | |
|------------------------|---------------------------|------|------|--------------------------|------|------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Moins de 2,57 M€ | 68% | 67% | 75% | 34% | 35% | 45% |
| Entre 2,57 et 5 M€ | 23% | 24% | 20% | 33% | 32% | 35% |
| Entre 5 et 10 M€ | 7% | 7% | 4% | 22% | 22% | 15% |
| Plus de 10 M€ | 2% | 2% | 1% | 11% | 11% | 5% |
| Ensemble | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% |

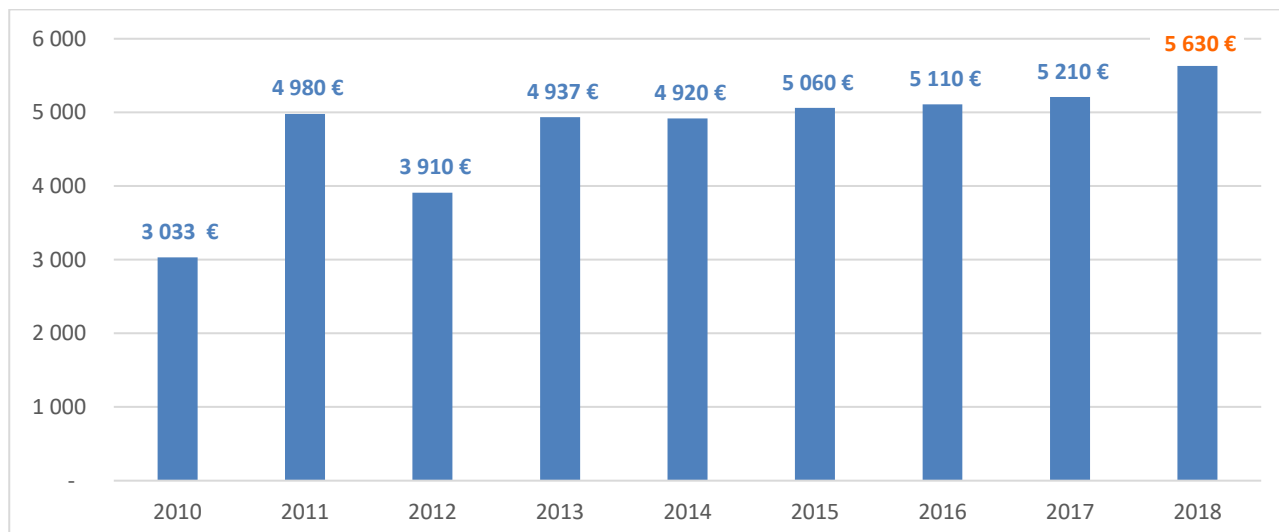
Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S

La répartition des donateurs et des montants est significativement différente, selon le régime ISF et selon le nouveau régime IFI. Ceci au profit des contribuables qui sont situés au niveau de la première tranche de patrimoine. Ils représentent en effet 75% des donateurs, en 2018, contre 67% au titre de l'ISF, et ont déclaré 45% des montants de dons, en 2018, contre 35% en 2017.

4 – Un don moyen à la hausse

Compte tenu des raisons indiquées plus haut, les années 2011 et 2012 sont marquées par de très fortes variations. En revanche, le graphique suivant montre une grande stabilité du montant annuel moyen, déclaré par les contribuables assujettis à l'ISF, entre 2013 et 2017, avec une nette augmentation en 2018.

Graphique 7 – Evolution du montant annuel moyen des dons déclarés, au titre de l'ISF et de l'IFI (en €)

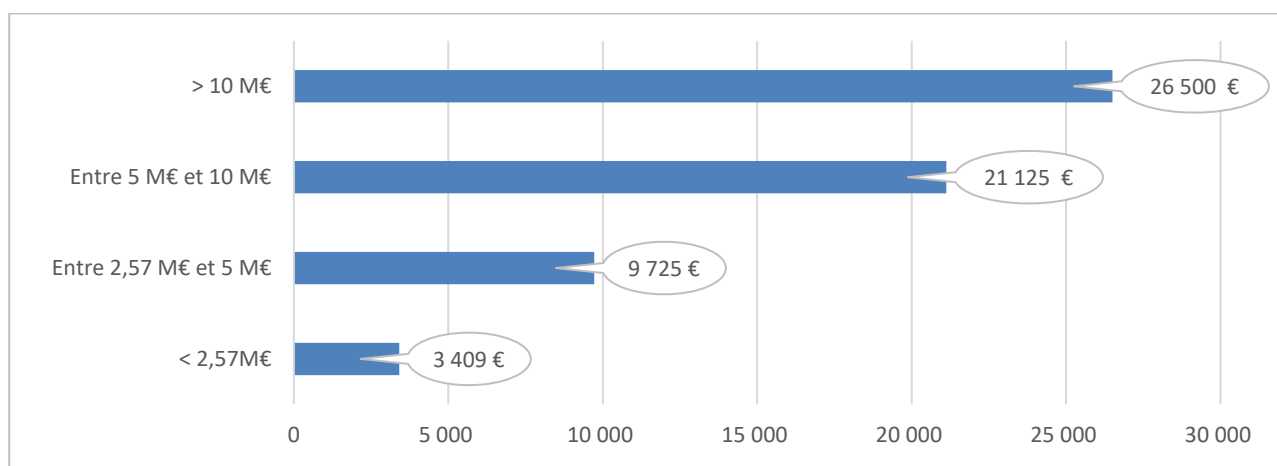


Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S. **Lecture :** Le don moyen est le rapport, ici arrondi, entre le montant des dons et le nombre des donateurs ISF jusqu'en 2017, IFI en 2018.

Entre 2013 et 2016, le montant moyen n'a évolué que de 3,7%. L'année 2017 marque une hausse de 2,3%, par rapport à l'année 2016. N'oublions pas que ce bilan se construit par la somme de ce qu'un contribuable donne tout au long de l'année à une même organisation, mais aussi par l'addition de ce qu'il peut donner à plusieurs organisations et déclarer au titre de l'ISF, puis de l'IFI depuis 2018. Cette dernière année, avec l'instauration de l'IFI, marque une augmentation de 8% de ce don moyen, qui s'établit à environ 5 630 euros.

Ce don moyen varie fortement, selon la tranche de patrimoine des assujettis, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 8 – Don moyen constaté en 2018, selon la tranche de patrimoine



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S.

Le don moyen est d'environ 3 400 € pour les assujettis dont le patrimoine est le moins élevé qui constituent, rappelons-le, 75% des donateurs assujettis à l'IFI. Il augmente sans surprise, avec le montant du patrimoine, mais de façon plus prononcée à partir d'un patrimoine supérieur à 5 millions €, il dépasse alors 20 000 €.

5 – Approche territoriale

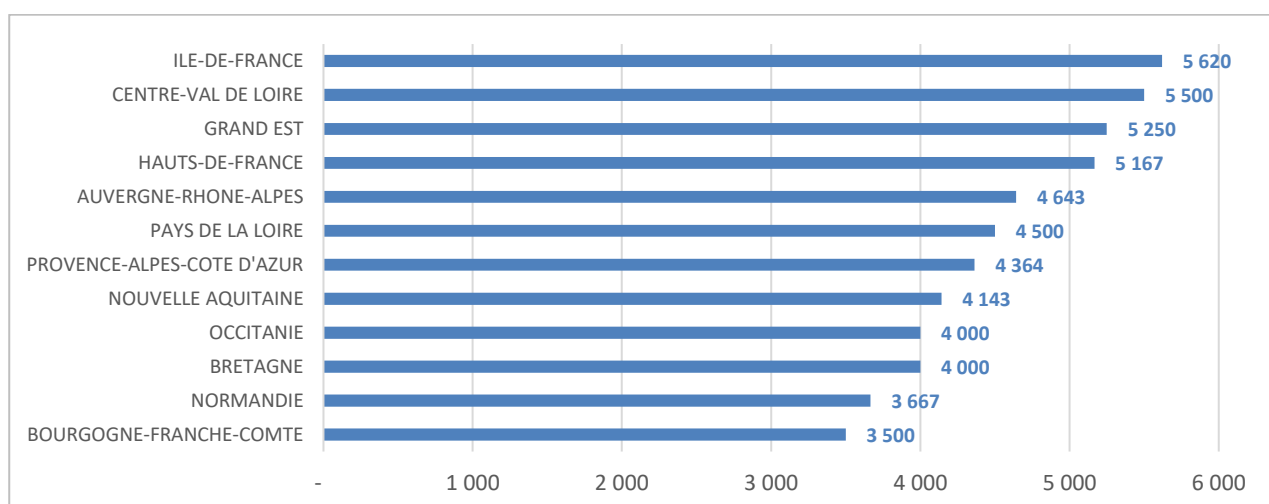
Dans notre publication de septembre 2016, première de cette série, nous avons présenté de nombreuses cartes, régionales et départementales, que le lecteur pourra utilement consulter, dans la mesure où les variations d'une année sur l'autre s'avèrent assez faibles. Aussi, cette nouvelle édition se limitera à quelques repères concernant les territoires les plus significatifs.

A – L'approche régionale

Personne ne sera étonné de constater que l'Ile-de-France comporte un peu plus de 65% des donateurs IFI, en 2018 (61% des donateurs ISF en 2017), ce qui correspond également à près de 65% des montants des dons déclarés (58% en 2017).

Pour le poids des régions au regard du montant des dons déclarés, l'Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA se classent en tête, représentant ensemble plus de 75% du total. L'Ile-de-France, le Centre Val de Loire et le Grand Est se placent aux trois premières places, concernant le montant annuel du don moyen, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 9 – Don moyen IFI (en euros) selon les différentes régions (1)



Source : Direction générale des Finances publiques - Traitement R&S (1) Le don moyen régional le plus élevé est légèrement inférieur au don moyen national, dans la mesure où les résidents à l'étranger, représentant environ 800 foyers fiscaux et affichent un don moyen très élevé, dépassant 10.000 euros.

Un nette différence est observée, selon le classement des régions, au regard du dispositif IFI, par rapport à l'impôt sur le revenu ; ainsi, les Hauts-de-France, classés en tête pour le don moyen déclaré avec les revenus, se situent ici au 4^{ème} rang. Auvergne-Rhône-Alpes est passé du 3^{ème} au 5^{ème} rang.

B – L'approche départementale

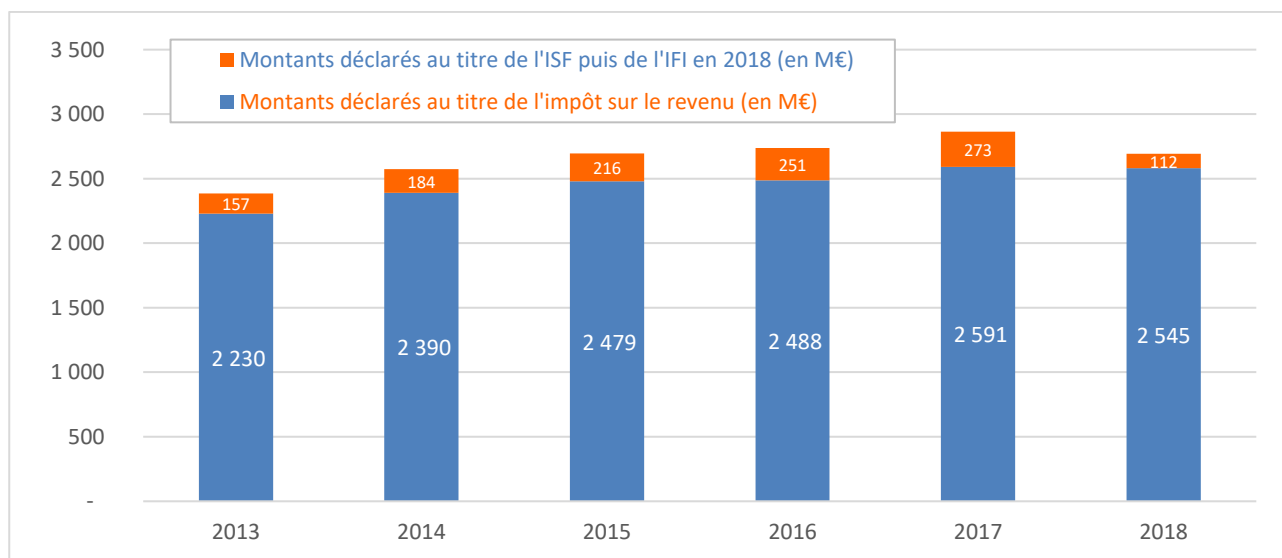
Juste pour un survol des résultats, précisons que la ville de Paris représente à elle seule 43% des montants déclarés et 40% des foyers donateurs, devant les Hauts-de-Seine, avec 12% des montants et des donateurs, les Yvelines (5% et 7%), le département du Rhône (3% et 4%). Le Val-de-Marne, les Bouches-du-Rhône et le Nord suivent dans cet ordre.

Le don moyen le plus élevé est observé dans l'Ille-et-Vilaine, le Nord et la ville de Paris (plus de 6.000 euros). Suivent le Bas-Rhin, les Hauts-de-Seine, le Rhône et la Loire-Atlantique.

6 - L'ensemble des dons déclarés

Le graphique suivant présente la totalité des dons déclarés, au titre des revenus, tout au long de la période observée, au titre de l'ISF, jusqu'en 2017 et au titre de l'IFI pour l'année 2018.

Graphique 10 - Evolution des montants déclarés (Impôt sur le revenu et ISF puis IFI en 2018)



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Si l'on additionne les dons déclarés au titre des deux dispositifs, on parvient à un total de 2,66 milliards d'euros, en 2018, dont 4,2% au titre de l'IFI. La variation constatée, après agrégation de ces deux dispositifs, est un repli de 7% environ, ce qui tranche avec une augmentation en moyenne annuelle de près de 5%, entre 2013 et 2017.

7 - Estimation de la collecte 2018

Selon une démarche basée sur de nombreuses enquêtes menées auprès des donateurs, nous pouvons constituer ce montant selon trois composantes :

- La première, particulièrement robuste, dûment vérifiée et homogène d'une année sur l'autre, correspond au montant des dons déclarés auprès des services fiscaux. Il est, comme on vient de le voir, de 2,55 milliards d'euros en 2018, dans le cadre de l'impôt sur le revenu.

- La deuxième correspond aux dons qui pourraient faire l'objet d'une déclaration, dans la mesure où ils sont effectués par chèques, virements ou autres procédures permettant de délivrer un reçu fiscal. Cette composante, par définition estimée, est calculée en affectant la première somme d'un coefficient constant d'une année sur l'autre. Au titre de l'année 2018, ce montant pourrait être un peu supérieur à 1,1 milliard d'euros.
- La troisième composante correspond aux dons qui ne peuvent pas faire l'objet d'une déclaration, faute de déclaration par les donateurs. Elle se compose de petites sommes (dons de la main à la main, arrondis sur salaire ou arrondis en caisse, dons par SMS...). Sur la base d'enquêtes menées auprès des Français, on peut estimer, avec prudence compte tenu des caractéristiques de cette composante, ce montant entre 900 millions et un milliard d'euros.

Ainsi, en toute transparence quant au calcul effectué, on parvient à un montant total situé entre 4,5 et 4,6 milliards d'euros, pour l'année 2018, fourchette proche de celle que nous avons proposée au titre de 2017.

IV – L’observation de la collecte

Source et méthodologie : Cette analyse s’appuie cette année, sur les montants de collecte, hors legs, de 83 associations et fondations qui ont reçu plus de 2 millions d’euros de la part des particuliers en 2018⁷. Ensemble, ces montants représentent 1,32 milliard d’euros, soit un peu moins de 30% du montant total estimé de la collecte en France (entre 4,5 et 4,6 milliards en 2018). Ce panel, suivi d’une année sur l’autre, constitue un outil dont la fiabilité a été constatée, en rapprochement avec les données fournies par la DGFiP.

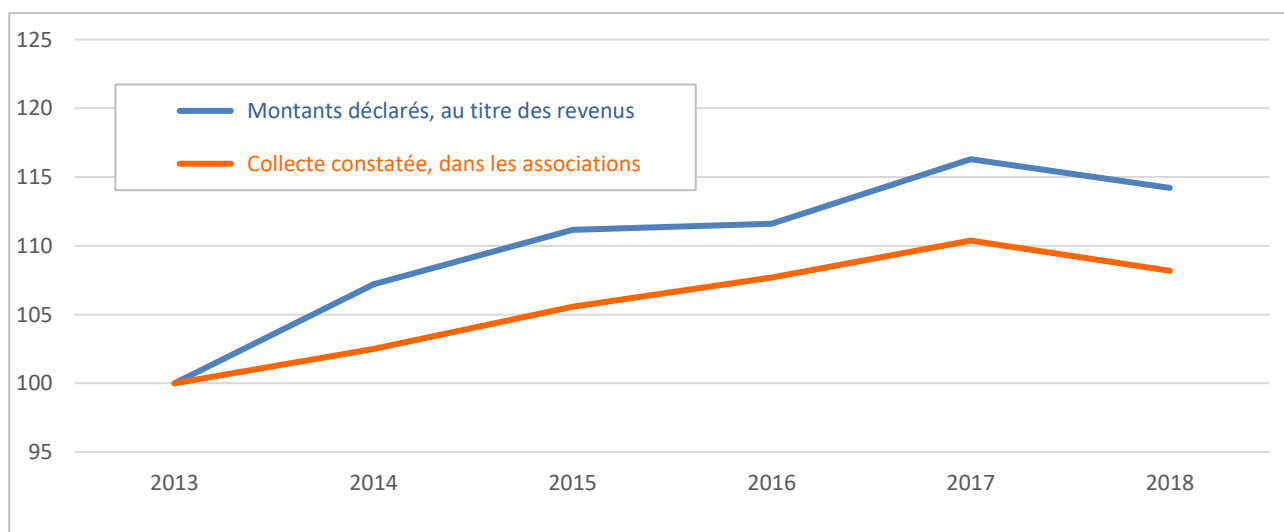
1 - Les évolutions 2017-2018

Elles sont observées ici à partir du panel décrit plus haut. Il nous a paru important cette année, en raison du passage à l’IFI, de détacher les évolutions observées dans les seules fondations, principales organisations éligibles au dispositif de réduction de ce nouvel impôt, présentes dans notre panel.

A – Suivi des associations

Si la croissance observée au titre de l’année 2017 était de l’ordre de 3%, il n’en est pas de même pour l’année 2018 : le bilan constitué par les 58 collecteurs associatifs les plus importants (assiette un peu supérieure à un milliard d’euros) nous conduit à une baisse de l’ordre de 2%. Il y a donc une similitude, entre l’évolution des montants déclarés (moins 1,8%) et celle que nous constatons au regard de la collecte.

*Graphique 11 – Evolution comparée des montants déclarés et de la collecte des associations
(en base 100 en 2013)*



Source : Direction générale des Finances publiques. Traitement et suivi de la collecte Recherches & Solidarités

Ce graphique montre la corrélation entre ces deux types de données qui se confortent ainsi mutuellement pour donner un outil utile aux collecteurs et aux décideurs.

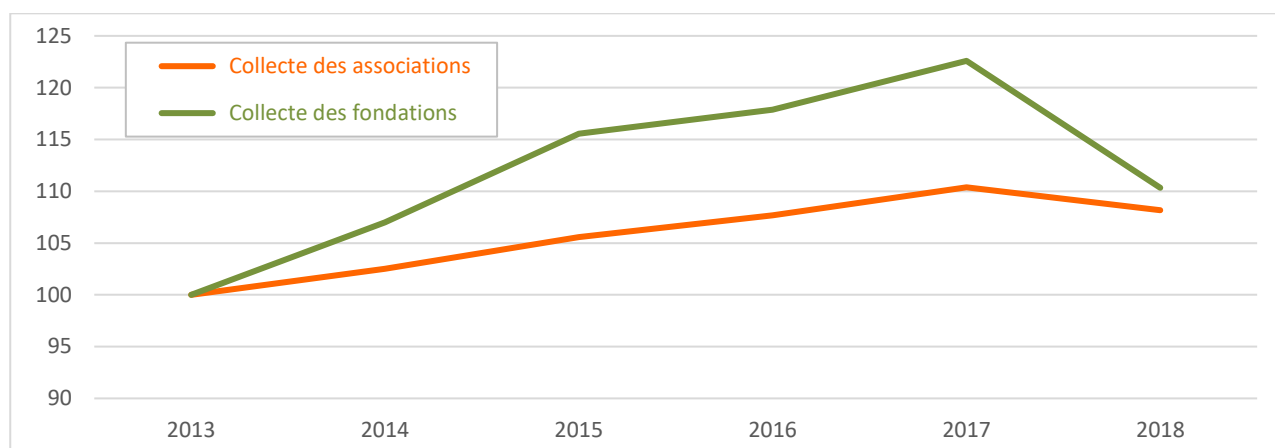
⁷ Les montants de collecte ont été obtenus directement auprès des associations et des fondations, ou ils ont été puisés dans les « comptes d’emploi des ressources » publiés sur le site des organisations ou sur celui du Journal officiel. Un retour sur l’année antérieure permet de tenir compte des ajustements que certains collecteurs sont amenés à faire, afin de nous assurer d’un suivi annuel le plus juste possible.

B – Suivi des fondations

L'observation du panel constitué par 25 importantes fondations (260 millions d'euros de collecte) nous conduit à un repli de l'ordre de 10% en 2018. Dès lors que ces fondations n'ont sans doute pas limité leurs appels de dons aux assujettis IFI, puisque c'est encore leur prérogative en 2018, et dès lors qu'elles ont sans doute redoublé d'efforts pour motiver les donateurs, elles obtiennent ensemble un résultat moins douloureux (moins 10%) que celui que l'on constate à partir des déclarations fiscales (moins 58%). On observe toutefois quelques variations selon les fondations, quelques-unes en légère augmentation, et d'autres, fort heureusement peu nombreuses, accusant une baisse de leur collecte comparable à celle du produit de l'IFI.

Un graphique permet de montrer l'effet ISF et IFI, qui a nettement bénéficié aux fondations au cours de la période récente, et qui les touche particulièrement en 2018.

Graphique 12 – Evolution comparée de la collecte des associations et des fondations (en base 100 en 2013)



Source : Suivi de la collecte Recherches & Solidarités

Entre 2013 et 2017, les montants collectés par notre panel de fondations a augmenté bien plus vite (+ 23%) que pour notre panel d'associations (+ 10%). C'est bien l'effet ISF qui se trouve en partie à l'origine de cette différence. L'année 2018 a, en revanche, mis sensiblement les deux groupes à égalité, avec une évolution semblable, autour de 10% sur six ans.

D'une manière générale, hormis cette différence liée au statut juridique des collecteurs, nous n'observons pas de nettes différences, que ce soit selon leur montant de collecte ou que ce soit selon le type de cause qu'ils défendent. Ils ont tous été logés à la même enseigne, hormis ceux qui ont fondé tous leurs espoirs sur l'ISF, devenu IFI. Parmi les causes du repli que chacun aura pu constater et analyser, mentionnons le prélèvement à la source qui a provoqué quelques incertitudes ; les troubles sociaux intervenus précisément aux plus forts moments de la collecte, et qui détournent généralement l'attention - et l'intention - des donateurs ; des discours pessimistes voire alarmistes, annonçant une forte baisse généralisée du pouvoir d'achat...

Certaines organisations ont pu voir aussi leurs collectes affectées par l'entrée en vigueur du *règlement général sur la protection des données (RGPD)*, en mai 2018. Cette nouvelle réglementation encadre le traitement des données personnelles et a conduit certains collecteurs à des mises à jour drastiques de leur fichier de donateurs et/ou à revoir leur mode de prospection. Sans compter, bien sûr, les événements et autres situations particulières propres à chaque organisation.

2 - Les 60 collectes plus importantes en France auprès des particuliers

Cette présentation s'appuie sur les montants de collecte de 2018, auprès des particuliers, hors legs et dons des entreprises. Les rangs indiqués ici constituent des repères et en aucun cas un palmarès pour juger de la notoriété ou encore moins du « rendement de collecte » des uns par rapport aux autres. N'étant pas à l'abri d'une erreur ou d'une omission, nous remercions par avance les associations et les fondations concernées, ainsi que les experts de ces sujets pour leurs éventuelles remarques.

Tableau 14 – Présentation des 60 collectes plus importantes en 2018

| Organismes collecteurs | Rang 2018 | Organismes collecteurs | Rang 2018 |
|---|-----------|---|-----------|
| Association Française contre les Myopathies (AFM) | 1 | L'Œuvre d'Orient | 31 |
| Restos du Cœur | 2 | Fondation des monastères | 32 |
| Croix-Rouge française | 3 | Fondation du Patrimoine | 33 |
| Médecins Sans Frontières (association et fondation) | 4 | CFRT Le jour du Seigneur | 34 |
| Secours Catholique Caritas (association et fondation) | 5 | La Chaîne de l'Espoir | 35 |
| UNICEF France | 6 | Société Nationale des Sauveteurs en Mer | 36 |
| Ligue nationale contre le cancer | 7 | Fondation WWF | 37 |
| Médecins du Monde | 8 | Plan International France | 38 |
| Action contre la faim | 9 | Sidaction | 39 |
| Handicap international | 10 | Institut du cerveau et de la moelle épinière | 40 |
| Fondation de France (hors fondations abritées) | 11 | Fondation de l'Armée du Salut | 41 |
| Fondation abbé Pierre | 12 | Vision du monde | 42 |
| Apprentis d'Auteuil | 13 | Enfants du Mékong | 43 |
| CCFD - Terre Solidaire | 14 | Orphéopolis | 44 |
| Institut Curie | 15 | Care France | 45 |
| Secours Islamique | 16 | Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte | 46 |
| Greenpeace | 17 | Fondation Jérôme Lejeune | 47 |
| Institut Gustave Roussy (Institut et fondation) | 18 | Partage | 48 |
| Fondation Notre Dame | 19 | Aide et Action France | 49 |
| SOS Villages d'enfants | 20 | Habitat & Humanisme | 50 |
| Secours populaire | 21 | Fédération française de cardiologie | 51 |
| Petits frères des Pauvres (association et fondation) | 22 | Fondation Raoul Follereau | 52 |
| Institut Pasteur | 23 | ATD Quart Monde | 53 |
| AIDES | 24 | France Alzheimer | 54 |
| Fondation pour la recherche médicale | 25 | Vaincre la mucoviscidose | 55 |
| Société protectrice des animaux | 26 | Fondation Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris | 56 |
| Fondation Arc | 27 | Action enfance-fondation MVE | 57 |
| Amnesty International | 28 | Ela | 58 |
| APF France Handicap | 29 | Scouts et Guides de France | 59 |
| Aide à l'église en détresse | 30 | Solidarités International | 60 |

Source : Recherches & Solidarités. Données recueillies directement auprès des associations ou des fondations ou sur les comptes d'emplois des ressources qui sont publiés sur leur site ou au Journal officiel.

Ensemble, ces soixante organisations représentent 1,26 milliard d'euros, soit moins de 30% de l'ensemble de la collecte. Les six premières se détachent nettement, dépassant chacune 53 millions d'euros en 2018. Pour autant, le montant cumulé de leurs collectes représente moins de 10% de ce qui est donné, chaque année, en France. Il est donc clair qu'il y a place pour toutes les causes et pour toutes les organisations.